



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.527**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29995- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DE LA VILLE - EXERCICE
BUDGÉTAIRE 2013**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la VilleDirection Coordinatrice de l'Education
Direction des Affaires ScolairesRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE**Nomenclature** : 7.5 Subventions**Politique Publique** : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS
SCOLARISES**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DE LA VILLE - EXERCICE
BUDGETAIRE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction des Affaires Scolaires a été saisie de demandes de subventions émanant de deux écoles élémentaires de la Ville dans le cadre de l'organisation de projets éducatifs et de sorties scolaires avec nuitées.

Ecole élémentaire de Célony « organisation de classes transplantées » :

. Séjour à Seyne-les-Alpes (04) du 11 au 15 mars 2013 pour 23 élèves de CE1/CM2
et 23 élèves de CE2, soit : 46 élèves x 5 jours x 1,55 € / jour = 356,50 €

. Séjour à Sète (34) du 13 au 17 mai 2013 pour 27 élèves de CM2
soit : 27 élèves x 5 jours x 1,55 € / jour = 209,25 €

soit une subvention totale d'un montant de **565,75 €**

Ecole élémentaire du Val Saint André « Projet d'école » :

Attribution d'une subvention exceptionnelle de **600,00 €** pour l'organisation de la Fête du Livre : après étude par les élèves d'ouvrages pour la jeunesse, les auteurs ou les illustrateurs de ces œuvres viennent dans les classes pour présenter leur métier et leurs travaux (*ateliers, séances de dédicace*).

Les aides attribuées dans le présent rapport seront versées sur les coopératives scolaires des écoles énoncées, ci-dessus.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER**, l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Célony, d'un montant de 565,75 €, pour l'organisation de classes transplantées, ci-dessus détaillées ;

- **APPROUVER**, l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Val Saint André, d'un montant de 600,00 €, pour l'organisation de la fête du livre (année scolaire 2013/2014) ;

- **DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit la somme de 1 165,75 € sera imputée au budget de la Ville – exercice 2013 – ligne budgétaire 92213 6574 1683 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.527 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DE LA VILLE - EXERCICE
BUDGETAIRE 2013**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**